



Ministère des solidarités et de la santé
Ministère du travail
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse
Ministère des sports

A R R E T E

La ministre des solidarités et de la santé
La ministre du travail
Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse
La ministre des sports

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié, relatif aux commissions administratives paritaires,

Vu l'arrêté du 23 octobre 1967 créant à l'administration centrale du ministère des affaires sociales une commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des administrateurs civils affectés ou rattachés à l'administration centrale,

Vu le procès verbal des élections du 6 décembre 2018 pour la désignation des représentants du personnel à la commission administrative paritaire précitée,

Sur la proposition du directeur des ressources humaines,

A R R E T E N T

Article 1^{er} : La commission administrative paritaire compétente à l'égard des administrateurs civils affectés ou rattachés à l'administration centrale des ministères chargés des affaires sociales est composée comme suit :

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION

Membres titulaires

M. BERNARD	Pascal	Directeur des ressources humaines, Président
M. BRUN	Yvon	Sous-directeur des carrières, des parcours et de la rémunération des personnels à la direction des ressources humaines
Mme DEFFRASNES	Véronique	Cheffe de service des politiques d'appui au pilotage et de soutien à la direction générale de la santé
Mme MESCLON-RAVAUD	Myriam	Chargée de mission à la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle - intérim des fonctions de sous-directrice des parcours d'accès à l'emploi

Membres suppléants

Mme BONNAFOUS	Evelyne	Adjointe au sous-directeur des carrières, des parcours et de la rémunération des personnels à la direction des ressources humaines
M. WAISBORD	Eric	Expert de haut niveau auprès du directeur des ressources humaines
M. GODINEAU	François	Expert de haut-niveau à la direction de la sécurité sociale
Mme CUVILLIER	Nathalie	Cheffe de service adjointe au directeur des sports

REPRESENTANTS DU PERSONNEL

Membres titulaires

Administrateurs généraux

M. SETTON Laurent

Administrateurs civils hors classe

Mme JACQUOT-GAUTUN Sophie

Mme CHAILLET Sophie

Administrateurs civils

M. PUJAL Arnaud

Membres suppléants

Mme DE BRUNHOFF
Marianne

Mme PAUTOT Sandrine

M. DORADO Eloy

Mme SPADA Carole

Article 2 : L'arrêté du 1^{er} août 2019 portant composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des administrateurs civils affectés ou rattachés à l'administration centrale des ministères chargés des affaires sociales est abrogé.

Article 3 : Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le

Pour les Ministres et par délégation,
le sous-directeur de la gestion administrative
et de la paie


Yvon Brun